

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE LUNDI 3 MARS 2014

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le lundi 3 mars 2014, sous la présidence du maire, monsieur Rosaire Ouellet

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Monsieur Philippe Roy, madame Martine Hudon, monsieur Rémi Béchar, madame Josée Michaud, madame Carole Lévesque et monsieur Ghislain Duquette.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

39-03-2014

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les membres du présent conseil adoptent le projet d'ordre du jour tel que présenté tout en maintenant le varia ouvert.

40-03-2014

LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DU MOIS DE FÉVRIER 2014

Après lecture du procès verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014 et celui de la séance extraordinaire du 17 février 2014, les élus confirment que ces derniers sont conformes ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les procès-verbaux de février 2014 soit acceptés tel que rédigés.

41-03-2014

SERMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX SUITE À L'ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

(lu à haute voix par chacun)

Je, Rosaire Ouellet, maire
Je, Philippe Roy, conseiller
Je, Martine Hudon, conseillère
Je, Rémi Béchar, conseiller
Je, Josée Michaud, conseillère
Je, Carole Lévesque, conseillère
Je, Ghislain Duquette, conseiller

Déclare sous serment que j'exercerai ma fonction de (maire) (conseiller) dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

42-03-2014

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseiller Ghislain Duquette soit nommé maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2014, et qu'il soit désigné substitut du maire à la MRC de Kamouraska.

43-03-2014

ENGAGEMENT / CONSULTANTS LEMAY & CHOINIÈRE / DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRE / ENTREPÔT À SEL

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la construction d'un entrepôt à sel;

CONSIDÉRANT l'offre de service des Consultants Lemay & Choinière;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil procède à l'engagement des Consultants Lemay & Choinière pour la préparation de l'appel d'offre au coût de 11 473.50\$, avant taxes, tel que soumis dans leur proposition du 12 février 2014 et signée par l'ingénieur Mathieu Paquet.

44-03-2014

ENGAGEMENT D'UN ARCHITECTE POUR L'ENTREPÔT À SEL

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil procède à l'engagement de madame Monique Brunet, architecte, pour la préparation des plans d'architecture et implantation, conformité CNB, au coût de 400\$, plus taxes, tel que soumis dans sa proposition du 21 février 2014.

45-03-2014

ENGAGEMENT DES CONSULTANTS LEMAY & CHOINIÈRE / VISITE DE CHANTIER ET SURVEILLANCE NON-PERMANENTE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION / ENTREPÔT À SEL

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil procède à l'engagement des Consultants Lemay & Choinière pour la surveillance des travaux lors de la construction de l'entrepôt à sel, tel que soumis dans leur offre de service au montant de 6,085\$, plus taxes, daté du 12 février 2014 et signé par M. Mathieu Paquet, ingénieur.

46-03-2014

ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE

CONSIDÉRANT la révision de notre plan des mesures d'urgence et afin d'être prêt à toute éventualité si nous sommes victimes d'un sinistre quelconque ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

- ❖ De procéder à l'achat d'une génératrice chez F.G. Pelletier Inc. au coût de 2 700 \$ plus taxes;
- ❖ De procéder à l'installation électrique par Jules Pelletier Inc. au coût de 5 950 \$ plus taxes.
- ❖ De procéder à l'installation d'une boîte de protection au coût de 700 \$;
- ❖ Le tout estimé à 10 000 \$, taxes nettes.
- ❖ Les crédits budgétaires seront pris à même le surplus libre.

47-03-2014

AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer ;

CONSIDÉRANT QUE les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est maintenant le Mois de la Jonquille, et que la Société canadienne du cancer lance annuellement un vaste mouvement de solidarité au Québec pour changer le cours des choses et aider des dizaines de milliers de Québécois et Québécoises dans leur combat ;

CONSIDÉRANT QUE la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer dans sa lutte courageuse que nous menons ensemble contre le cancer ;

CONSIDÉRANT QUE soutenir les activités du Mois de la Jonquille, c'est se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. » ;

CONSIDÉRANT QUE l'argent recueilli pendant le Mois de la Jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DÉCRÉTER le mois d'avril **Mois de la Jonquille.**

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

48-03-2014

FÊTE DES VOISINS 2014

CONSIDÉRANT QUE la Fête des voisins se tient le samedi 7 juin 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE la Fête entraîne une foule d'effets positifs :

- elle améliore le sentiment de sécurité et d'appartenance,
- elle développe l'entraide et le sens de la communauté,
- elle contribue aux rapprochements intergénérationnels,
- et bien d'autres encore...

CONSIDÉRANT QUE le rôle du *Réseau québécois de Villes et Villages en santé*, en lien avec ses partenaires, est d'organiser la campagne promotionnelle de cette fête au Québec, à offrir du soutien aux municipalités intéressées et à rendre accessible le matériel promotionnel nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE le rôle de la municipalité est de promouvoir l'événement auprès de ses citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement appartient aux citoyens et qu'il leur revient de le mettre en oeuvre en mettant en commun leurs ressources propres (nourriture, tables, chaises, etc.) ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière s'inscrive à la « Fête des voisins 2014 » auprès du Réseau québécois de Villes et Villages en santé;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière agisse comme acteur de soutien en faisant la promotion de la Fête des voisins auprès de ses citoyens;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière confirme son engagement à payer les coûts du matériel promotionnel de la Fête auprès du *Réseau québécois de Villes et Villages en santé* pour les citoyens intéressés.

49-03-2014

SOIRÉE «HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES 2014»

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Semaine de l'Action bénévole, la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et la Ville de La Pocatière veulent rendre hommage aux bénévoles du milieu pocatois qui donnent de leur énergie et de leur temps au mieux-être de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la formule préconisée par la municipalité est une soirée qui se veut conviviale et qui honore tous les bénévoles, sachant que chaque geste bénévole est important;

CONSIDÉRANT QUE cette formule est très appréciée des participants.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et la Ville de La Pocatière organisent conjointement la *Soirée Hommage aux bénévoles*;

QUE la soirée se tienne le **mercredi 16 avril 2014, de 18h à 20h**, à la Salle Desjardins du Centre Bombardier, fournie gracieusement par la Ville de La Pocatière;

QUE les frais soient partagés à part égale entre la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et la Ville de La Pocatière et que la municipalité s'engage à payer sa part;

QUE Mme Sylvie Dionne, secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer tout document relatif à la présente résolution.

50-03-2014

CLD KAMOURASKA – CARTE VÉLO

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

DE CONTRIBUER financièrement pour la promotion de la Carte vélo et des petits patrimoines 2014 et poursuivre ainsi notre partenariat avec le CLD, pour un montant de 125 \$.

51-03-2014

ADHÉSION ANNUELLE AU CENTRE DE DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE DU QUÉBEC (CDBQ)

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

DE renouveler notre adhésion comme membre corporatif au Centre de Développement bioalimentaire du Québec (CDBQ) pour l'année 2014 au coût de 200 \$.

52-03-2014

VERSEMENT DE NOTRE CONTRIBUTION AU COMITÉ DE LA FÊTE NATIONALE

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière verse au Comité organisateur de la Fête Nationale la somme de 500 \$ pour aider à défrayer les dépenses.

53-03-2014 **DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2014**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Comité organisateur de la Fête nationale de Ville de La Pocatière soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et des Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2014.

54-03-2014 **PRÊT DU CAMION MUNICIPAL – DÉFI-VÉLO ANDRÉ-CÔTÉ**

CONSIDÉRANT l'activité « Défi Vélo André-Côté » qui se tiendra le samedi 28 juin 2014 au profit de la Fondation soins palliatifs André-Côté ;

CONSIDÉRANT que les organisateurs de cette activité et les participants ont besoin d'être escortés par un camion possédant des flèches et un gyrophare lors du parcours ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LA MUNICIPALITÉ PRÊTE gracieusement le camion municipal lors de cette activité et un chauffeur volontaire pour la conduite du camion, soit Monsieur le maire ou le conseiller Ghislain Duquette.

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

- ⇒ La Société d'agriculture du comté de Kamouraska : Publicité du bottin 2014 et commandite.
- ⇒ Gala Reconnaissance du monde agricole : Inscription pour le souper.
- ⇒ Relais pour la vie : Demande de don.
- ⇒ Polyvalente La Pocatière : Demande de commandite / La course : mon défi 2014.
- ⇒ Fédération québécoise pour le saumon atlantique : Invitation au congrès annuel, le 29 mars prochain.
- ⇒ Association pocatoise des personnes handicapées : Demande de don par l'entremise d'un bercethon.

55-03-2014 **SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE - PUBLICITÉ**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'AUTORISER le versement de 120 \$ plus les taxes (137.97 \$) pour ½ page de publicité dans le bottin de l'Exposition 2014 de La Société d'Agriculture du comté de Kamouraska.

56-03-2014 **GALA RECONNAISSANCE DU MONDE AGRICOLE**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE deux personnes, soit Mme la conseillère Josée Michaud, accompagnée, assistent au Gala de reconnaissance du monde agricole qui se tiendra le samedi 1^{er} mars 2014 à compter de 18h30 au coût de 70\$ par personne.

57-03-2014

RELAIS POUR LA VIE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER DE LA POCATIÈRE – NUIT POUR AMASSER DES FONDS POUR LA CAUSE DU CANCER

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D’APPORTER notre contribution financière de 100 \$ à la Société canadienne du cancer pour le Relais pour la Vie de La Pocatière qui se tiendra dans la nuit du 7 au 8 juin 2014.

58-03-2014

ÉCOLE POLYVALENTE LA POCATIÈRE – LA COURSE : MON DÉFI 2014

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D’APPORTER notre contribution financière de 70 \$ à la Fondation de la Polyvalente de La Pocatière pour leur activité «La course : mon défi 2014» qui se tiendra le 1^{er} juin 2014 dans les rues de La Pocatière.

Madame Carole Lévesque se retire de cette décision car elle est membre de la fondation.

59-03-2014

PROJEKTION 16-35 – APPUI FINANCIER

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D’APPORTER notre contribution financière de 70 \$ à Projektion 16-35 pour leur Gala Mérite jeunesse qui aura lieu le vendredi 23 mai prochain.

60-03-2014

ASSOCIATION POCATOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES - BERCETHON

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D’APPORTER notre contribution financière de 70 \$ à l’Association pocatoise des personnes handicapées pour leur bercethon qui aura lieu le samedi 19 avril prochain.

61-03-2014

COMPTES À PAYER

Voir la liste au montant de 92 988.79 \$. La secrétaire-trésorière confirme que la municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil autorise le paiement de ces comptes.

CORRESPONDANCE

§ Ministère des Transports : Circuit rural – Club Les Avant-gardistes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

62-03-2014

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
la levée de l'assemblée à 20H56.

Rosaire Ouellet, maire

Sylvie Dionne, secrétaire-très.

À 21H00 : OUVERTURE D'UNE SÉANCE SPÉCIALE

Les membres du conseil étant tous présents, renoncent à l'avis de convocation.

Un point à l'ordre du jour : Achat d'une camionnette de service

63-03-2014

ACHAT D'UNE CAMIONNETTE DE SERVICE POUR LES BESOINS DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 3 mars 2014 à 14h00 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu 2 soumissions pour une camionnette 2014;

Thibault La Pocatière	38 091.22 \$
Kamouraska Chrysler	35 000.39 \$

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

- Que le conseil de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière procède à l'achat d'une camionnette chez le concessionnaire Kamouraska Chrysler au prix proposé de 35,000.39\$;
- Le maire et la secrétaire trésorière sont autorisés à signer les documents nécessaires pour les bonnes fins de cette transaction, pour et au nom de la municipalité.
- Les budgets nécessaires seront puisés dans la réserve pour un montant de 30,000\$ et le reste dans le surplus libre, soit le montant de 5,000.39\$.

64-03-2014

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
la fermeture de cette assemblée spéciale à 21h30.

Rosaire Ouellet, maire

Sylvie Dionne, secrétaire-très.

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

COMPTES À PAYER AU 3 MARS 2014

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		
Salaires bruts du mois	Février	22 346.81 \$
9047-6359 QUEBEC INC/RJF		
Roussel	Location de tracteur - Février	1 379.70 \$
Entreprise Denis Lemieux inc	Entretien ménager- Février	385.17 \$
Hydro-Québec	Éclairage des rues	462.12 \$
Bell Canada	Administration	305.99 \$
Bell Mobilité	Urbanisme	41.98 \$
Bell Alliant	Réclamation-Bris ch.Station	1 679.01 \$
Visa Desjardins	Comm.Transports	61.25 \$
SSQ	Société Assurance Vie (février)	985.14 \$
Soc. Canadienne des Postes	Achat de timbres	871.20 \$
Fondation de l'Hôpital ND Fatima	Don pour décès	100.00 \$
Sylvie Dionne	Frais déplacement	16.00 \$
TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		28 634.37 \$
DÉPENSES COURANTES		
SERVICES SANITAIRES ROY		490.02 \$
FONDS D'INFORMATION FONCIERE		12.00 \$
QUEBEC MUNICIPAL		137.50 \$
PG SOLUTIONS INC.		287.44 \$
FORTIN SÉCURITÉ MÉDIC		31.48 \$
USD		728.04 \$
SIGNALISATION LEVIS INC		726.53 \$
LES PETROLES B OUELLET		9 626.45 \$
AGRO ENVIRO LAB		156.37 \$
QUINCAILLERIE CHARLES KIDD		14.36 \$
GROUPE DYNACO		381.27 \$
LOCATION J C HUDON INC		178.23 \$
MEGALITHE INC, LA POCATIERE		702.79 \$
GARAGE S LEMIEUX		591.38 \$
QUINCAILLERIE HOME HARDWARE		82.76 \$
PNEUS LEVESQUE		20.70 \$
VILLE DE LA POCATIERE		6 546.56 \$
BUROPLUS LA POCATIERE		789.92 \$
AUTOMOBILES DUBÉ ET FILS		82.67 \$
CARQUEST LA POCATIERE		126.41 \$
PROPANE SELECT		39.56 \$
VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP		3 500.98 \$
MACPEK INC.		252.92 \$
CAMPOR		194.31 \$
R-D-L TÉLÉCOM INC.		500.14 \$
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER		927.57 \$
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC		5 712.47 \$
MRC DE KAMOURASKA		3 995.50 \$
MARCEL OUELLET		12.00 \$
POSTES CANADA		91.41 \$
INDUSTRIE CANADA		229.00 \$
AGENCE DES DOUANES ET REVENU CANADA		2 333.77 \$
SAAQ		3 741.91 \$
GROUPE ULTIMA INC.		21 110.00 \$
TOTAL DÉPENSES COURANTES		64 354.42 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER		92 988.79 \$